REPUBLIQUE DU BURUNDI

CABINET DU PRESIDENT

DECRET N° 100/ 062 DU 26 MAI 2025 PORTANT NOMINATION DE CERTAINS CONSEILLERS A LA PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi n°1/09 du 17 mars 2005 portant Distinction des Fonctions Politiques des Fonctions Techniques ;

Vu la Loi n°1/09 du 13 novembre 2020 portant Modification de la Loi n°1/08 du 28 avril 2011 portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;

Vu le Décret n°100/236 du 12 octobre 2021 portant Révision du Décret n°100/063 du 22 septembre 2020 portant Réorganisation des Services de la Présidence de la République du Burundi ;

DECRETE :

Article 1 : Est nommée Conseiller au Service de l'Intendance :

Madame Annie AKITERETSE, en remplacement de Madame Caritas NSHIMIRIMANA.

Article 2 : Est nommée Conseiller au Bureau chargé des Affaires Politiques et Socioculturelles :

Madame Caritas NSHIMIRIMANA.

Article 3 : Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

Article 4 : Le présent décret entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Gitega, le 26 mai 2025,

Evariste NDAYISHIMIYE,

PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE.-